

Commune de Les Mollettes

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 15 mars 2013

L'an deux mil treize, le quinze mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Les Mollettes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NICOLLE, Maire.

Etaient présents : J.C. NICOLLE, A. PROPHETE,, M.M. PEDRON, F. GERARDO, B. ROCIPON, G. RIGHETTO, I. GALLARDO, S. BIENFAIT, G. VACHEZ-SEYTOUX, A. NICOLLE, : P. CARATALA, I. NEAU

Etaient excusés : C. COCHARD, C. CHAUTEMPS

Date de convocation : 08 mars 2013

Nombre de membres en exercice : 14

Secrétaire de séance : A. NICOLLE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Il demande que soit rajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- Mise en place de l'évaluation individuelle du personnel
- Régularisation vente d'une parcelle de terrain à Les Hauts du Bourg

Les membres du conseil municipal acceptent ces questions.

1) Travaux La Ville / La Garine - bilan -

Les travaux ont été réalisés à la satisfaction générale. Il reste à terminer des raccords d'enrobé et à stabiliser les accotements avec rajout de terre et ensemencements.

Dans le programme d'investissement 2013 il est prévu d'installer une glissière de sécurité en bordure de route qui surplombe la peupleraie.

2) Programme enrobés 2013

Dans la continuité des travaux de La Ville, l'entreprise EHTP réalisera les enrobés de la voie communale de La Moulaz et procédera à la réfection d'une partie de la route de Côte Leçon. Il en sera de même pour la voirie communale du Serré.

Le conseil municipal donne son accord.

3) Taxe de raccordement à l'égout

La P.R.E. (participation pour raccordement à l'égout) est remplacée, à compter du 1^{er} juillet 2012, par la P.A.C. (participation pour assainissement collectif).

Le conseil municipal décide que les montants de la P.A.C. seront les mêmes que la P.R.E., soit :

Maison individuelle : 3000€

Collectif neuf (par appartement) : 2000€

Collectif dans bâtiment ancien (par appartement) : 1500€

Habitat ancien individuel (ayant déjà un assainissement) : 770 €

Une délibération est prise.

4) Remboursement travaux d'assainissement

La commune remboursera le coût des travaux d'assainissement engagé par les propriétaires en 2011 sur la route de la Moulaz.

Le conseil municipal donne son accord. Une délibération est prise.

5) Accessibilité du cadre de vie pour les personnes handicapées

Avec le concours de l'ATESAT (Conseil Général de la Savoie), la commune va procéder à un état des lieux public pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
Une délibération est prise.

6) Renouvellement de l'adhésion au guichet unique des énergies renouvelable

Le conseil municipal donne son accord.
Une délibération est prise.

7) Situation du collège Pierre et Marie Curie de Montmélian

Le conseil municipal a reçu un courrier des enseignants du collège de Montmélian alertant les élus sur la situation de sureffectif des élèves dans les classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}.
Le conseil municipal approuve cette démarche, soutient les enseignants et alertera l'Inspection Académique sur cette situation préjudiciable tant pour les enseignants que les élèves.

8) Préparation BP et débat d'orientation budgétaire 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'il n'y aura pas d'augmentation des impôts.
TH : 9.55 % - TF : 15.91% - TFNB : 65.79%
Le budget 2012 révèle un excédent de 264 965€. Cette situation budgétaire permettra de réaliser de nouveaux travaux communaux (routes, salle des fêtes, réfection peinture école, achat de terrains pour améliorer la circulation routière, équipements communaux...)

9) Questions diverses (rajoutées à l'ordre du jour)

- **Participation de la commune à l'assurance plein salaire pour les agents communaux**

Le conseil municipal donne son accord.

- **Mise en place de l'entretien professionnel annuel d'évaluation du personnel**

Cet entretien consiste en une appréciation globale du travail des agents (avec des critères objectifs). La commune se rapprochera du comité technique paritaire du Centre de Gestion pour la mise en place de l'entretien professionnel.

Une délibération est prise.

- **Régularisation d'une vente de terrain**

Parcelle n° 1516 / 40m2 – Les Hauts du Bourg –

La séance est levée à 22h00